

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

TREIZIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2022

Mardi 27 septembre 2022, 19 h 30 / Salle D-328 du Cégep de Rimouski

Présentation par visioconférence Zoom et en présentiel, sous la présidence de M. François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
Mme Janice Lemoignan
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

22-13.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, M. François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

22-13.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ madame Janice Lemoignan, APPUYÉ monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

22-13.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 12^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 22-12 du 23 août 2022) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point. Les membres n'ont pas de commentaires ni de modifications en regard du procès-verbal de la 12^e réunion du comité exécutif.

Il est PROPOSÉ monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

22-13.04 RECLASSIFICATION D'UN POSTE DE SOUTIEN AU CFMU : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

L'article 6.1.6 de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit que le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines suite à une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.

Monsieur Guillaume Gosselin qui occupe un poste d'appariteur depuis le 11 mai 2018 a déposé une demande de reclassification à titre de technicien en bâtiment le 23 mai 2022.

Monsieur Gosselin relève de madame Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel. Les responsabilités nommées dans la demande sont soutenues par cette dernière.

À la lumière de l'étude effectuée à partir du questionnaire d'analyse des tâches et du plan de classification en vigueur, la Direction des ressources humaines conclut que de façon principale et habituelle, monsieur Gosselin consacre une plus grande partie de son temps à des tâches qui sont identifiées dans la catégorie d'emploi du poste de technicien en travaux pratiques. La modification de la classe d'emploi pour celle de technicien en travaux pratiques est donc justifiée.

CONSIDÉRANT

- La demande de reclassification dûment complétée;
- L'analyse des tâches en lien avec le plan de classification du personnel de soutien en vigueur;
- La recommandation favorable de la Direction des ressources humaines;
- L'accord de la supérieure immédiate.

Il est recommandé de procéder à la reclassification du poste d'appariteur au CFMU par un poste de technicien en travaux pratiques, rétroactivement au 23 mai 2022.

Il est PROPOSÉ par madame Janice Lemoignan, APPUYÉ monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste d'appariteur au CFMU par un poste de technicien en travaux pratiques, rétroactivement au 23 mai 2022.

22-13.05 SECRETARIAT GÉNÉRAL : POUR INFORMATION

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

Monsieur François Dornier présente la lettre adressée au président du Conseil d'administration, l'informant des critères qui justifient la poursuite de l'intérim au secrétariat général.

22-13.06 AUTRES

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

- **Processus de recommandation du ministère du Développement économique :**

Monsieur Dornier indique que nous devons prioriser trois projets provenant du SEREX, d'IMAR et du CFMU et mentionne qu'ils devront présenter un plan d'affaires pour soulever leurs projets au prochain comité exécutif.

22-13.07 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 21 h 00.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée (Mme Myriam Michaud)